

Le 02 septembre 2022

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) année scolaire 2022-2023

	Durée	Périodes	Activités	Lieu(x)
1^{ERE} ANNEE	7 semaines une période de 3 semaines consécutives + une période de 4 semaines consécutives	<u>Période 1 :</u> du lundi 16 janvier au vendredi 03 février 2023 <u>Période 2 :</u> du lundi 05 juin au vendredi 30 juin 2023	Au sein d'une équipe, participation aux activités : de soins d'hygiène corporelle et de confort de l'enfant, de préparation et d'animation des activités éducatives et de loisirs,	Multi-accueil, Crèches, EAJE, Ecoles maternelles, Accueil de loisirs sans hébergement, Accueil Périscolaire, Relais d'assistantes maternelles, Maison d'assistantes maternelles...
2^{EME} ANNEE	8 semaines en 2 périodes de 4 semaines consécutives : • une période auprès d'enfants de 0 à 2 ans + • une période auprès d'enfants de 2 à 6 ans	<u>Période 1 :</u> du lundi 09 janvier au vendredi 03 février 2023 <u>Période 2 :</u> du mardi 09 mai au vendredi 02 juin 2023	d'aménagement et d'entretien des espaces de vie, de préparation et de service des repas et des collations. Les activités proposées sont réalisées sous la responsabilité du tuteur avec un degré d'autonomie variable, suivant son appréciation	Multi-accueil, Crèches, EAJE, Ecoles maternelles, Accueil de loisirs sans hébergement, Accueil Périscolaire, Relais d'assistantes maternelles, Maison d'assistantes maternelles...

La durée hebdomadaire des PFMP doit être de **32 heures minimum**.
 Les PFMP de la 2^{ème} année donnent lieu à des évaluations prises en compte pour la délivrance du CAP

Le lycéen donne une proposition de formation en entreprise à remplir par la future structure d'accueil. Puis l'équipe du Lycée Professionnel examine la proposition et fait parvenir à la structure d'accueil la convention pour la période de formation.

Pour l'équipe pédagogique
 Eric GODEY

Le 02 septembre 2022

CAP A Equipier Polyvalent du Commerce
Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)
année scolaire 2022-2023

	Durée	Structures au choix : commerce de détail, hyper, discount...		Objectifs
1^{ERE} ANNEE	7 semaines une période de 3 semaines consécutives + une période de 4 semaines consécutives	<u>Période 1 :</u> du lundi 16 janvier au samedi 04 février 2023	<u>Période 2 :</u> du lundi 05 juin au samedi 01 juillet 2023	➤ Appréhender concrètement l'organisation des commerces, leurs personnels et la clientèle. ➤ Apprendre à travailler en situations réelles. ➤ S'insérer dans une équipe de professionnels.
2^{EME} ANNEE	8 semaines en 2 périodes de 4 semaines consécutives :	<u>Période 1 :</u> du lundi 09 janvier au samedi 04 février 2023	<u>Période 2 :</u> du mardi 09 mai au samedi 03 juin 2023	

La durée hebdomadaire des PFMP doit être de **35 heures minimum**.

Les PFMP de la 2^{ème} année donnent lieu à des évaluations prises en compte pour la délivrance du CAP

Le lycéen donne une proposition de formation en entreprise à remplir par la future structure d'accueil. Puis l'équipe du Lycée Professionnel examine la proposition et fait parvenir à la structure d'accueil la convention pour la période de formation.

Pour l'équipe pédagogique
 Anne BÜHLER et Dilek ARI

Le 02 septembre 2022

Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) année scolaire 2022-2023

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et CAP Vente : Equipier Polyvalent du Commerce

CAP 1	CAP 2
<p><u>Accompagnant Educatif Petite Enfance :</u></p> <p>Période 1 : 3 semaines → du lundi 16 janvier au vendredi 03 février 2023</p> <p>Période 2 : 4 semaines → du lundi 05 juin au vendredi 30 juin 2023</p>	<p><u>Accompagnant Educatif Petite Enfance :</u></p> <p>Période 1 : 4 semaines → du lundi 09 janvier au vendredi 03 février 2023</p> <p>Période 2 : 4 semaines → du mardi 09 mai au vendredi 02 juin 2023</p>
<p><u>Vente</u></p> <p><u>Equipier Polyvalent du Commerce :</u></p> <p>Période 1 : 3 semaines → du lundi 16 janvier au samedi 04 février 2023</p> <p>Période 2 : 4 semaines → du lundi 05 juin au samedi 01 juillet 2023</p>	<p><u>Vente</u></p> <p><u>Equipier Polyvalent du Commerce :</u></p> <p>Période 1 : 4 semaines → du lundi 09 janvier au samedi 04 février 2023</p> <p>Période 2 : 4 semaines → du mardi 09 mai au samedi 03 juin 2023</p>
<p>Chaque proposition de formation en entreprise sera examinée par un groupe d'enseignants avant d'établir une convention pour la période.</p>	
<p>Pour valider le CAP, la durée <u>hebdomadaire</u> des PFMP doit être de 32 heures minimum en AEPE et de 35 heures en EPC</p>	

Pour l'équipe pédagogique
Eric GODEY